

AXE 1 Favoriser le dialogue dans les pratiques d'intervention sociale, de formation et de recherche

Amorcer un changement de regard sur soi au travers d'un projet artistique

Les Etablissements publics pour l'intégration (EPI) à Genève sont des acteurs institutionnels importants dans le domaine du handicap (440 places d'hébergement, 123 en centre de jour et 388 places de travail) et, en tant qu'entité institutionnelle, il nous a paru essentiel d'interroger nos pratiques en regard de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).

Aussi, nous avons décidé d'entreprendre une large réflexion, incluant la question de la participation des personnes accompagnées dans nos structures. Au-delà de leur projet de vie, comment leur donner la parole concernant le projet institutionnel, les règlements internes, l'amélioration de leur accompagnement ?

Notre communication se focalise sur les personnes qui présentent des troubles psychiques et, par rapport à ce public, notre projet institutionnel vise à contribuer au rétablissement (Recovery) de ces dernières, à savoir que : « [...] *le rétablissement va de pair avec la découverte d'un nouveau sens et d'un nouveau but à sa vie, à mesure qu'on réussit à surmonter les effets catastrophiques de la maladie mentale [...]* » (Anthony, 1993, p. 15). La notion de *Recovery*, à l'instar de celles d'empowerment (Ninacs, 2008) et d'autodétermination (Wehmeyer et al. 2003), est une démarche qui vise le développement du pouvoir d'agir des personnes par la mobilisation de leurs propres ressources pour devenir acteur et actrice de leur vie. Si le rétablissement et l'autodétermination sont des notions cruciales en termes de qualité de vie, elles sont largement déterminées par les facilitateurs environnementaux (Fougeyrollas et al., 2018), réalité prise en considération dans notre réflexion institutionnelle.

L'offre d'hébergement constitue un facteur important pour l'exercice effectif des droits des personnes souffrant de troubles psychiques. Aussi, pour soutenir les droits des résidents d'une structure nouvellement créée, nous avons été attentifs à ce que ces dernier.e.s puissent largement accéder aux services et infrastructures publics (transports, bistrot, magasins, cinémas, etc.) et librement interagir avec leur environnement selon leurs désirs et capacités.

Pour accompagner ce projet, nous avons fait appel à un réalisateur, Nathan Hofstetter, lui-même concerné par des fragilités psychiques, qui a instauré un dialogue avec les habitant.es de la résidence afin de réfléchir sur nos orientations institutionnelles et le cadre de vie idéal. Cette mobilisation du pouvoir d'agir des personnes concernées a pris corps au travers de la réalisation d'un court-métrage – *Soi, soi, sois toi* – forme de médiation créative et ludique qui a permis d'instaurer une parole entre pairs. Plutôt qu'une compilation d'interviews, le film est conçu comme une approche offrant un espace de communication qui accorde place à la parole, mais aussi au corps et aux émotions. Ce film, réelle expérience esthétique pour les personnes qui y ont pris part (Loser, 2021), rompt avec les routines et la parole instituée au profit d'une expression libre qui rend compte de l'indicible, de la poésie, de l'élégance des gestes furtifs, comme le frôlement d'une oreille alors qu'une résidente se confie.

Lors du premier visionnage public du film, dans le cadre d'un forum consacré au logement des personnes en souffrance psychique, un changement de regard était perceptible chez tous les spectateurs, pour les personnes concernées elles-mêmes (regard sur soi, sur l'autre, entre pairs), mais aussi les professionnel.le.s et le public

présents. A l'évidence, cette expérience contribue à changer l'image sociale des personnes en souffrance psychique et, par là même, renforce chez elles leur estime de soi et leur pouvoir d'agir. Par ailleurs, les espaces de parole générés par la présence du réalisateur Nathan Hofstetter ont favorisé la découverte de récits inconnus jusqu'alors par les accompagnants.es. Un nouveau regard peut être porté sur le parcours des personnes concernées et questionner la façon de permettre à l'autre de se raconter.

Dans notre communication, nous allons mettre en perspective comment un dispositif artistique peut contribuer à donner la parole aux personnes en souffrance psychique.

Magali Ginet-Babel : Directrice générale des Etablissements publics pour l'intégration. Genève, Suisse

Valérie Bravo : Directrice des Services socio-éducatifs des Etablissements publics pour l'intégration. Genève, Suisse

Yves Ménès : Chef de service, hébergements accueillant des personnes avec troubles psychiques, Etablissements publics pour l'intégration. Genève, Suisse

Bibliographie

- Anthony, W. A. (1993). Recovery from mental illness : The guiding vision of the mental health service system in the 1990s. *Psychiatric Rehabilitation Journal*, 16(4),11–23.
- Fougeyrollas, P., Cloutier, R., Bergeron, H. et al. (2018). Classification internationale. Modèle de développement humain - Processus de production du handicap (mdh-pph). Ripph, Québec.
- Loser, F. (2021). *La médiation artistique en travail social : enjeux et pratiques en atelier d'expression et de création*. Ed. IES.
- Nations Unies (2014). Convention relative aux droits des personnes handicapées. <https://www.inclusion-handicap.ch/>
- Ninacs, W.A. (2008). *Empowerment et intervention*. Québec: Les Presses de l'Université Laval.
- Wehmeyer, M.L., Abery, B.H., Mithaug, D.E., & Stancliffe, R.J. (2003). *Theory in self determination*. Foundations for Educational Practice. Charles Thomas.
- Sois soi sois toi : <https://www.youtube.com/watch?v=LndZjogTv04>